

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>95970</b>	De <b>Mme Michèle Tabarot</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >pédagogie	<b>Analyse</b> > jeunes. difficultés de lecture. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>24/05/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés de lecture impactant les jeunes de 16 à 25 ans. En effet, une étude publiée le 18 mai 2016 par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, s'appuyant sur des tests conduits auprès des 770 000 jeunes de 16 à 25 ans ayant participé à la journée défense et citoyenneté en 2015, montre que plus d'un jeune français sur dix éprouve des difficultés de lecture. D'après cette étude, la lecture est une activité laborieuse pour 9,4 % d'entre eux et pour 4,3 % il y a un déficit important de vocabulaire. Ils n'ont pu installer les mécanismes de base de la lecture et peuvent être considérés en situation d'illettrisme selon les critères de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Face à ces difficultés, qui sont de nature à constituer une barrière à l'intégration dans la société et à l'entrée dans la vie active, elle souhaite savoir quelles sont les mesures que le Gouvernement pourrait mettre en œuvre pour remédier à cette situation préoccupante.